



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Seine-et-Marne
Centre de Formation d'Apprentis

TAXE D'APPRENTISSAGE 2012 : SOYEZ NOTRE PARTENAIRE

Soutenez nos formations et contribuez à la réussite de nos jeunes...

Madame, Monsieur,

Une nouvelle campagne de collecte de la taxe d'apprentissage va débuter et vous allez devoir procéder à la répartition de votre contribution.

Cette année encore, notre CFA, l'un des plus importants d'Ile-de-France (présent sur 3 antennes, Meaux, Melun et Saint Germain Laval) forme **2050 jeunes** du CAP au BTS en passant par le Bac Pro, le Brevet Professionnel et le Titre d'Entrepreneur de la Petite Entreprise (certifié par le CNAM).

C'est dire la diversité des métiers et des formations proposés pour permettre à chaque jeune de trouver sa voie et d'acquérir les compétences nécessaires à son intégration dans le monde du travail.

Le versement de votre taxe d'apprentissage au profit de notre CFA constitue un encouragement et une aide précieuse pour améliorer, adapter au mieux la formation de nos futurs salariés, cadres et entrepreneurs de demain et maintenir une formation de qualité au cœur des territoires.

Nos apprentis comptent sur votre soutien et nous vous remercions par avance d'être notre partenaire.



Comment effectuer votre versement ?

- Soit via l'ASP dans le cadre du partenariat avec la Chambre Régionale des Métiers d'Ile-de-France. Il suffit de remplir le bordereau en annexe en mentionnant au verso les coordonnées de notre CFA habilité à percevoir le quota apprentissage et les catégories A-B et C (par cumul).
- Soit via un autre Organisme Collecteur, en indiquant très clairement les sommes ou les pourcentages de votre taxe nette dont vous voulez faire bénéficier notre CFA.

En vous remerciant de l'intérêt et de l'aide que vous témoignez aux apprentis de notre CFA, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Chantal GUILLOUX
Directrice du CFA
antennes de St Germain Laval et Melun

Sabine MATHIEU
Directrice du CFA
antenne de Meaux



Centre de formation d'Apprentis de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de Seine et Marne

4 Avenue du Général Leclerc – 77008 Melun Cedex

Tel : 01 64 79 26 30 - Fax : 01 64 79 26 15

Site : www.cma77.fr



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Seine-et-Marne

5 CONCOURS FINANCIER OBLIGATOIRE (CFO)

Code groupe	Matricule
1 ^e	

Nom et prénom de l'apprenti présent au 31 déc. 2011	Nom et adresse du CFA (Centre de Formation d'Apprentis)	Intitulé et/ou section de la formation
		Date de fin de contrat :
		Date de fin de contrat :
		Date de fin de contrat :

JOIGNEZ LES COPIES DE VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES

- » Contrats d'Apprentissage / Conventions de partenariat
- » Conventions de stage

6 DEMANDE DE SUBVENTIONS ECOLES ET CFA

Indiquer le nom et l'adresse complète

7 I-TAXE

Votre Chambre Départementale des Métiers et de l'Artisanat
est l'interlocuteur privilégié.

☎ 01 64 79 26 27

➔ www.cma77.fr



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
Seine-et-Marne

ASP, centre de traitement de la Taxe d'Apprentissage, répond **exclusivement aux questions relatives à votre Taxe d'Apprentissage.**

- STANDARD ☎ 01 42 22 13 60
- HABILITATION ÉCOLE ☎ 01 42 84 86 42
- RÉGLEMENTATION TAXE D'APPRENTISSAGE ☎ 01 42 22 25 89

BORDEREAU À EXPÉDIER AVEC LES PIÈCES JUSTIFICATIVES
ASP - 22 rue de Varenne - 75007 PARIS